

N° DEC.22.068



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC.22.068 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Mange tes ronces"

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé la Société Moquette Production, sise 28 rue Docteur Elie Lambotte à Bruxelles (1030) en Belgique, SIRET n°219 504 248 00010 représentée par Madame Anne JASPARD, Chargée de diffusion,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la Société Moquette Production pour 3 représentations du spectacle « Manges tes ronces ! », organisées les jeudi 25 mai 2023 à 10H et 14H, et vendredi 26 mai 2023 à 14H, au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer ledit contrat avec la Société Moquette Production,

PRECISE que la dépense d'un montant de 5 550€ nets de taxes, sera inscrite au budget 2023 du service de l'Action Culturelle.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 26 juillet 2022.



Pour le Maire,
Jean-Noël CARPENTIER
L'adjoint délégué,
Marcel SAINT-AUBIN